

Zeitschrift:	Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger
Herausgeber:	Organisation des Suisses de l'étranger
Band:	12 (1985)
Heft:	1
Rubrik:	[Communications du Secrétariat des Suisses de l'étranger]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Action nationalité

Succès complet et où il est question de chiffres

22, 30, 32 ou pas de limite d'âge!

Le principe de la transmission de la nationalité suisse par la mère a été accepté par les deux Chambres fédérales. En effet, après le Conseil national, le Conseil des Etats s'est penché sur ce problème à fin 1984.

Il convient de dire que ces décisions positives découlent d'une ligne politique ancrée dans la Constitution fédérale le 14 juin 1981, date à laquelle l'égalité des droits hommes-femmes a été obtenue, d'une part, et de la décision du souverain et des cantons du 4 décembre 1983, relative à la transmission de la nationalité suisse par la Suissesse, d'autre part.

Ainsi, les enfants de mère suisse et de père étranger obtiendront la nationalité suisse par l'effet de la loi et pourront conserver leur nationalité actuelle; ils seront donc doubles nationaux. Tout nouveau-né d'un couple mixte, déclaré auprès de l'autorité suisse compétente, bénéficiera des nouvelles dispositions qui entreront en vigueur, très certainement, au milieu de l'année 1985. Il en va, du reste, de même pour un très grand nombre de personnes déjà nées. Ce qu'il convenait de fixer pour ces dernières, c'était la limite d'âge rétroactive.

Le Conseil fédéral, se basant sur des précédents, a proposé aux Chambres dans un premier temps l'âge limite de 22 ans.

Notre Organisation a estimé que cette limite n'était guère appropriée, car c'est l'âge qui avait été fixé pour les jeunes qui, en 1978, remplissaient alors les conditions pour devenir Suisses, soit à l'époque où a été créée la discrimination qui a provoqué notre action nationalité.

Pour éliminer les effets de cette discrimination, il était nécessaire de tenir compte de la période pendant laquelle elle a duré, soit 8 ans, puisque les nouvelles dispositions entreront en vigueur en 1985. Ainsi, l'âge de 30 ans se justifiait. Le Conseil national a du reste suivi cette manière de voir en septembre 1984 (voir article en décembre 1984 de la présente publication).

La commission du Conseil des Etats, qui s'est penchée sur la question, quelques semaines plus tard, a créé la surprise en proposant une ouverture rétroactive plus large, soit jusqu'à l'âge de 32 ans. Elle s'est basée sur le fait que les Suissesses qui épousent un étranger peuvent, depuis le 1^{er} janvier 1953, conserver leur nationalité d'origine. En conséquence, leurs enfants devraient obtenir la nationalité suisse depuis cette période.

A noter qu'une minorité de ladite commission a suggéré de ne prévoir aucune limite d'âge, ce qui aurait permis, non seulement aux jeunes, mais même à des personnes du 3^e âge de devenir Suisses. Cette proposition, fort généreuse, a été repoussée par le Conseil des Etats par 27 voix contre 13, ce qui est malgré tout un bon résultat pour la minorité de la commission.

Mme Elisabeth Kopp, Conseillère fédérale, qui paraissait pour la première fois, à ce titre, devant le Parlement, a soutenu la proposition de la majorité de la commission du Conseil des Etats, soit 32 ans. Dans la mesure où l'une de ses premières tâches à l'exécutif fédéral aura concerné les Suisses de l'étranger, nous osons espérer qu'elle y aura été sensible et qu'elle adoptera toujours une position aussi positive à l'encontre de nos problèmes.

Au vote, le Conseil des Etats accepte la révision législative, par 37 voix sans opposition, et fixe la limite d'âge rétroactive à 32 ans.

La divergence de 2 ans entre le Conseil national et le Conseil des Etats a été éliminée en faveur de la clause la plus généreuse.

En conséquence, tous les enfants de Suissesses mariées à un étranger pourront bénéficier des nouvelles dispositions dès le 1^{er} janvier 1953.

La raison de la non entrée en vigueur immédiate des modifications est qu'il convient de tenir compte du délai référendaire usuel ainsi que de travaux administratifs.

Dans un prochain numéro, nous vous informerons en détails de la procédure d'application et de la date précise d'entrée en vigueur des nouvelles dispositions. Inutile donc, d'entreprendre des démarches avant qu'elle soit connue.

SSE/Lucien Paillard

Congrès des Suisses de l'étranger 1985, à Interlaken

Date: Du vendredi 23 au dimanche 25 août 1985

Thème: Problèmes généraux des Suisses de l'étranger

Congrès 1985: une Assemblée plénière moins conventionnelle que d'habitude, sous le signe des problèmes **d'ordre général** qui préoccupent les Suisses de l'étranger. L'assemblée annuelle de tous nos compatriotes sera donc animée par une discussion libre portant sur des sujets que vous aurez choisis et **formulés de manière structurée**.

Nous vous invitons à nous faire part, non seulement des questions que vous aimeriez voir trai-

tées à cette occasion, mais aussi, dans la mesure où cela vous est possible, à venir les poser personnellement. Pour y répondre, nous ferons appel, si nécessaire, à des experts de divers milieux.

Vos questions, pour être retenues, devront dépasser le problème de cas personnels, voir les frontières d'un pays et toucher l'ensemble des Suisses de l'étranger (Exemple: Remarques quant à la structure de l'Organisation des Suisses de l'étranger (OSE);

qu'attendez-vous de l'OSE; système d'information, etc.).

Les questions d'ordre personnel pourront être posées à la traditionnelle «Heure des questions du Secrétariat».

Nous ne pourrons certainement pas retenir tous les sujets soulevés et traiterons alors, en priorité, ceux qui seront le plus souvent évoqués.

Pour développer votre question devant l'Assemblée, un temps de parole a été impérativement fixé, soit trois minutes au maximum, ce qui correspond à la lecture d'une page et demi de texte, du format A4, interligne 1 et demi.

Partout dans le monde, le Leckerli bâlois

Depuis cinq générations, nous vouons tout notre amour à cette croustillante spécialité bâloise, préparée, d'après une recette originale, avec du miel, des amandes, des noisettes, des épices de haute qualité et le véritable Kirsch bâlois.

Nous soignons avec attention chacun des envois qui partent aux quatre points cardinaux et grâce à la «protection tropicale» de l'emballage, les Leckerli arrivent intacts à toute destination, aussi éloignée qu'elle soit.

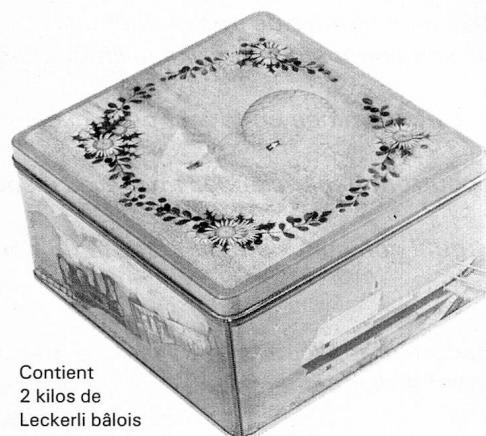
Nos Leckerli sont actuellement présentés dans une boîte de couleur, conçue par l'artiste Maja Grieder.

Son thème: la Suisse. Par son inspiration et ses dessins à la craie, elle nous fait découvrir notre pays dans ses aspects les plus suggestifs: une descente en luge en Engadine, un chemin de fer de montagne, un bateau à vapeur sur un lac suisse. Bâle, comment pouvait-il en être autrement, est symbolisée par un bac traversant le Rhin.

L'artiste nous fait partager ses rêveries: un ballon plane au-dessus des cimes enneigées des montagnes.

Nos Leckerli, présentés dans cet emballage attractif, procureront certainement un grand plaisir à nos clients.

Dans les prix indiqués, tout est compris, soit les frais de port, l'emballage et l'assurance. Pour le paiement, veuillez joindre à la commande un chèque encaissable en Suisse ou effectuer le versement par poste, banque, ou solliciter vos amis helvétiques. Nous nous réjouissons de pouvoir vous adresser très bientôt un cordial bonjour de Bâle.



Prix: Pour les pays limitrophes de la Suisse, francs suisses 58.50.-, autres pays d'Europe Fr.s. 62.-, USA Fr.s. 67.-, autres pays Fr.s. 66.- (Par voie de terre et maritime, port et assurance compris).

Commande à Läckerli-Huus, Gerbergasse 57, CH-4001 Bâle.

Paiement par banque: Société de Banque suisse, Bâle; compte n° 12-839 638

Paiement par poste: Office des chèques postaux, Bâle; compte n° 40-15 326

Läckerli-Huus

Gerbergasse 57, CH-4001 Basel

Veuillez nous envoyer une boîte de ménage à l'adresse ci-après, au prix de Fr.s. 58.50/62.-/67.-/66.-.

Nom: _____

Adresse: _____

Pays: _____

Mode de paiement: _____ NSH

Posez vos questions en remplissant le talon ci-dessous et renvoyez-le, d'ici le **15 juin 1985**, dernier délai de réception à Berne, à l'adresse suivante:

Secrétariat des Suisses de
l'étranger
Questions Congrès
Alpenstrasse 26
CH-3000 Berne 6

Talon

Congrès 1985: Interlaken, 23 au 25 août 1985

Je, soussigné(e), désire que le ou les sujets ci-après soient traités.

En outre, je me déclare prêt à venir le(s) présenter devant l'assemblée en respectant les conditions énoncées:

Question(s):

OUI NON

Ne pouvant participer au Congrès, je vous adresse, en annexe, un texte développant ma ou mes questions, en tenant compte de vos indications de longueur:

OUI NON

Nom:

Prénom:

Adresse exacte:

Date:

Signature:

prüngli

Pralinés, Züri-Leckerli, Gaufrettes, Carrés

Confiserie- und viele andere feine Zürcher Spezialitäten versenden wir in alle Welt.

Geben Sie uns Ihre Bestellung auf,
den Versand und alle Formalitäten
erledigen wir für Sie.



Confiserie Sprüngli am Paradeplatz
8022 Zürich/Schweiz
Tel. 01/2211722

«Vivre 1991: Une chance ou un défi?»*Annuaire 1984 de la Nouvelle Société Helvétique (NSH)**Editions Sauerländer, Aarau, 1984**Prix en francs suisses: 25.-**Textes en français et en allemand, selon la langue de l'auteur*

Récolte de divers articles reflétant d'une part la conception et l'organisation de «CH91», exposition nationale à l'occasion du 700^e anniversaire de la Confédération, et d'autre part les interprétations controversées et réfléchies de plusieurs personnalités du monde culturel suisse.

«La Suisse est-elle gouvernable?»*De Georges-André Chevallaz**Edition de l'Aire, Lausanne, 1984**Prix en francs suisses: 30.-**En français*

L'ancien Conseiller fédéral décrit le fonctionnement du système politique suisse et les rouages des deux départements qu'il dirigea de 1973 à 1983.

«Land der Innerschweiz»*De Edmond van Hoorick**Editions Huber, Frauenfeld, 1984**110 illustrations couleur.**En allemand. Prix en francs suisses: 69.-**Les cantons de Zoug, Lucerne, Ob- et Nidwald, Uri et Schwyz par le texte et par d'excellentes images.***Camp itinérant 1985**

Lieu: Canton du Valais

Dates: Du 13 juillet au 3 août 1985

Prix: Francs suisses 440.-

tous frais compris

Conditions: Être âgé de 15 à 25 ans.

Ton père ou ta mère doit être en possession du passeport suisse

**VEUILLEZ DEMANDER UN TALON
D'INSCRIPTION AUPRÈS DU**

Secrétariat des Suisses de l'étranger

Alpenstrasse 26, CH-3000 Berne 16

**Ausbildung in Schweizer Privatschulen
Education dans les écoles privées de Suisse**

LYCEUM ALPINUM
ZUOZ
Internat pour garçons de 10 à 19 ans
Ecole primaire, 5^e et 6^e classes
Gymnase (Lycée):
types A, B, C, D, E avec maturité
Ecole de commerce avec diplôme

Les examens finaux, passés à l'école même, sont reconnus par la Confédération, l'Abitur allemand par la République Fédérale d'Allemagne.

Langue d'enseignement: l'allemand.

Beaucoup de possibilités de sport

Renseignements par le recteurat:

Dr. G. A. Bezzola-de Meuron, CH-7524 Zuoz 8,
Engadine, Téléphone 082/71234

**Schweizerische Alpine Mittelschule Davos**

- Internat für Knaben und Mädchen von 12 bis 19 Jahren.
- Gymnasium (Typen A, B, C, E) mit eidg. Maturität.
- Handelsmittelschule (BGA-anerkannt).

Sommer- und Wintersport.

Auskünfte erteilt: Rektor Dr. E. Bolliger,
Telefon: 083/35236

Ecole d'Humanité 6085 Hasliberg Goldern

Gemeinnützige Genossenschaft; Telefon 036 711515; B.O., 1050 m ü.M.

Internat: familiäre Kleingruppen, Knaben und Mädchen, Primar-, Sekundar-, Realschule, Gymnasium. Flexible Kursorganisation (Fähigkeitsgruppen, nicht Jahrgangsklassen) ermöglicht u.a. Umschulung auf Schweizerische Schulverhältnisse.

English-speaking school system: CEEB and GCE preparation

Gründer: Paul und Edith Geheeb. 150 Schüler, 34 Lehrer. Leitung: Natalie und Armin Lüthi-Peterson.

Internat pour jeunes Suisses vivant à l'étranger

Suite à requête du Secrétariat des Suisses à l'étranger, école privée de l'Oberland bernois, – 35 ans d'expérience – offre bon encadrement à garçons et filles en internat. Possibilités: cours de langues – anglais, allemand, français (diplômes valeur internat.) FORMATION HOTELLERIE ET TOURISME, Savoir-Vivre, Sport, orientation professionnelle ou écoles publiques de la région jusqu'à «maturité». Excellentes références.

Institut Sunny Dale – Villa Unspunnen, Fam. Dr. Gaugler

3812 Interlaken/Schweiz, Tel. 036 221718, Tx 923173

Alpines Institut Kandersteg

Berner Oberland 1200 m ü.M.
Internat mit kleiner Schülerzahl für Knaben und Mädchen von 10–16 Jahren, familiär geführt.

Primar- und Sekundarschule

staatl. anerkannt

Spezial-Deutschkurse

für fremdsprachige Kinder

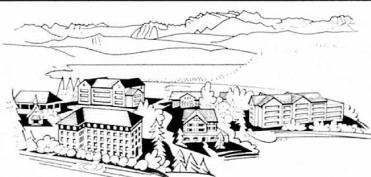
Sommer-Ferienprachkurse

Juni / Juli / August

Winter-Ferienkurse mit Sprachunterricht

Sommer- und Wintersportmöglichkeiten.

Schul- und Internatsleitung: Dr. J. Züger, Telefon 033 751474

**INSTITUT MONTANA
ZUGERBERG**

Leitung: Dr. K. Storchenegger
6316 Zugerberg, Telefon 042 21 17 22
1000 Meter über Meer

**Internationale Schule
für Söhne ab 10 Jahren
Schweizer Sektion:**

Primarschule Klassen 4–6

Gymnasium und Wirtschaftsdiplomschule
Eidgenössisch anerkannte Diplom- und
Maturitätsprüfungen im Institut

Ferienkurse: Juli–August

American School: 5th–12th Grade